



**DELIBERATION N°2022.03.23 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER NUMERIQUE**

**Rapporteur : Madame Nathalie GRIN**

En vue d'accélérer la transformation numérique de la société, l'Etat a créé un dispositif spécifique pour aider les Français à mieux maîtriser les outils numériques.

S'appuyant sur les collectivités locales, 4 000 conseillers sont déployés dans les territoires avec comme mission d'accompagner et de former les quelques 13 millions de Français qui utilisent peu, voire pas du tout, les services numériques.

En s'adaptant aux réalités locales, le conseiller numérique a la charge de former les habitants aux usages numériques du quotidien (effectuer des démarches en ligne, échanger avec des proches, suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, ...), mais aussi de veiller à la dimension citoyenne (protéger ses données, vérifier les informations) de ces usages.

Convaincus de l'intérêt d'une telle démarche et de l'importance de l'enjeu pour les habitants de leurs territoires, les Villes du Haillan et de Bruges ont souhaité s'associer et porter une demande conjointe devant la préfecture pour bénéficier du recrutement d'un conseiller numérique à mi-temps sur chacune des Villes.

Une convention, d'une durée de 2 ans, définit les engagements réciproques de l'Etat et l'entité qui porte le poste du Conseiller Numérique. Lorsque plusieurs communes se regroupent pour bénéficier du dispositif, l'une d'entre elles, est signataire de la convention pour son propre compte et le compte des autres communes.

La Ville du Haillan sera signataire de la convention. Elle percevra l'aide de l'Etat nécessaire à la rémunération et au règlement des charges du Conseiller Numérique et mettra l'agent à disposition de la Ville de Bruges sur un mi-temps.

Le conseiller numérique interviendra 2,5 jours par semaine sur la commune de Bruges en accompagnement individuel à l'hôtel de Ville, à la Maison municipale du Tasta et en accompagnement collectif au Pôle seniors.

Un Comité de Pilotage et de suivi réunissant des représentants des deux Villes se réunira autant que de besoin, à la demande des parties, et a minima 1 fois par an.

Les modalités de pilotage, de financement et de mise à disposition sont énoncées au sein de la convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER** la convention de mise à disposition avec la Ville du Haillan, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Brigitte TERRAZA



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

**Mardi 21 juin 2022**

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

**Mardi 21 juin 2022**

**Mercredi 29 juin de l'an deux mille vingt deux  
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement  
convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**Brigitte TERRAZA, Maire**  
à l'Hôtel de Ville de BRUGES,

*La séance est ouverte.*

*Isabelle BESSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.*

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle DESBORDES		Brigitte TERRAZA	X
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE		Frédéric GIRO	X
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI		Valérie QUESADA	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Monique CASTET	X
José BARATA		Michèle YON	X
Géraldine TROUVE - ZURITA		Jean-Pierre CALOFER	X
Fabien CATOIRE		Fabrice FRESQUET	X
Valérie QUESADA	X		
Jean-Pierre CALOFER	X		
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON	X		
Frédéric CLERMONT		Gonzalo CHACON	X
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20220629-DEL-2022-03-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022